

Décision

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Publié le 16/03/2023
ID : 085-200054260-20230315-DEC033_2023-AU

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Vu la décision n°DEC020EEB070223 attribuant le marché d'aménagement d'un terrain multisports au niveau du Parc Saint-Michel,

Considérant que le titulaire du marché, l'entreprise PCV Collectivités, a fait une demande de sous-traitance pour les travaux de création de la plateforme en enrobé d'un montant de 15 423,00 € HT pour la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

Monsieur le Maire décide de valider la demande de sous-traitance du marché précité à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST située 25 rue du stade – 85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU pour un montant de 15 423,00 € HT.

Fait à Essarts en Bocage, le 15 mars 2023

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Signé électroniquement par : Freddy Riffaud
Date de signature : 15/03/2023
Qualité : Maire des Essarts en Bocage

Freddy RIFFAUD



Certifié exécutoire par le Maire
le
Publié le
Reçu par le Représentant de l'Etat
le